



**NON AUX FRANCHISES MEDICALES**  
**Rassemblement**  
**SAMEDI 29 SEPTEMBRE**  
**RENDEZ-VOUS Place au bois à 10 h 00**

Le problème posé par le financement de la branche maladie de la Sécurité sociale doit être résolu par une réforme de son financement et non par la mise en place de franchises.

Cette dernière mesure, proposée par le Président de la République aurait des effets injustes pour les assurés sociaux et participerait à la destruction du régime obligatoire et solidaire de la Sécurité sociale.

Déjà, la réforme Douste-Blazy a affaibli le niveau de couverture du régime obligatoire de la sécurité sociale :

- en instaurant, en plus du ticket modérateur, une contribution de 1 € sur chaque consultation ou acte médical et un forfait de 18 € sur les actes chirurgicaux,
  - en augmentant le forfait hospitalier,
  - en déremboursant les médicaments,
- elle a éloigné de l'accès aux soins une partie des assurés sociaux.

Depuis le 1er août la contribution qui était plafonnée à 1€ par jour quelque soit le nombre d'acte peut aller jusqu'à 4€.

Déjà, cette réforme portait, au nom de la responsabilisation de l'assuré social une remise en cause de l'égalité des droits, par l'installation d'un nouveau parcours de soins.

**L'instauration de 4 franchises proposée par le Président de la République sur les consultations, la pharmacie, les analyses médicales et l'hospitalisation amplifierait sévèrement ce phénomène.**

Elle priverait de remboursement ceux qui font peu appel aux soins et inciterait au recours aux assurances privées ceux qui en auront les moyens.

La remise en cause des principes fondamentaux du régime obligatoire de la Sécurité sociale, telles la solidarité, l'égalité du droit, ouvrirait en grand la porte de la privatisation de la Sécurité sociale.

**Ce serait un nouveau pas vers la privatisation qui renforcerait les inégalités de santé.**

**Pour répondre aux besoins de santé, à la nécessité de conquérir le droit à la santé égal pour tous, la CGT fait des propositions pour un autre financement de la Sécurité sociale.**

## **De vraies réponses existent :**

La CGT entend garantir l'avenir du système de protection sociale. Elle fait pour cela des propositions de réformes pour des réponses plus efficaces. **Mais il importe prioritairement de poser le problème de financement.**

La croissance des dépenses sociales n'est pas une catastrophe. Elle répond à de véritables besoins. Tout le monde admet que cette croissance ne peut pas être inférieure à 3 ou 4% par an compte tenu de l'évolution démographique et des techniques médicales. Elles ont pour contrepartie des activités et des emplois utiles. C'est le cas pour les hôpitaux, les industries pharmaceutiques, la recherche, les services aux personnes. Ce ne sont donc pas des « charges » comme le dit toujours le Medef.

Le problème principal de financement est lié à la trop faible croissance de l'activité, de l'emploi et des salaires. Un point de plus de croissance du PIB et de la masse salariale, c'est 22 milliards d'Euros de richesses supplémentaires et 6 milliards d'Euros de recettes pour la sécurité sociale.

**En gros, la moitié du problème de financement peut ainsi être résolu. La priorité doit donc être à une politique économique favorisant la croissance.**

**Mais il faut aussi une réforme de la contribution des entreprises à la sécurité sociale.**

Est-il normal qu'une entreprise qui licencie contribue moins au financement de la protection sociale qu'une entreprise qui embauche ? Est-ce normal que dans certains secteurs (finances, énergie, industrie pétrolière...) les cotisations soient deux ou trois fois plus basses par rapport à la richesse produite que dans d'autres (mécanique, métallurgie, services aux particuliers, hôtel, café, restaurants...) et cela parce qu'elles emploient moins de salariés ? Les exonérations de cotisations sociales actuelles qui coûtent 25 milliards d'Euros ne sont pas la bonne réponse à ces disparités.

**La CGT propose une modulation des cotisations en fonction du secteur d'activité et de la gestion de l'emploi. Nous avançons par exemple la revendication d'un taux majoré de cotisation pour les entreprises qui multiplient les emplois précaires et qui n'ont pour préoccupation que de réduire leur masse salariale.**

**La CGT réclame aussi une contribution assise sur les revenus financiers des entreprises ( 85 milliard par an ) qui ne contribuent en rien à l'équilibre de nos comptes sociaux.**

Pour toutes ces raisons, l'Union Départementale CGT des Hautes-Pyrénées appelle les salariés, retraités et privés d'emploi, à participer nombreux à la manifestation initiée par le collectif « Non aux franchises médicales, pour l'accès aux soins pour tous »

**SAMEDI 29 SEPTEMBRE**

**Rendez-vous place au bois à 10 heures**